



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique économique

Question écrite n° 72711

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les leviers d'une stratégie européenne d'investissement. Une note d'analyse de France Stratégie, de novembre 2014, est consacrée à l'investissement en Europe. La baisse de la croissance potentielle dans les pays européens s'explique pour partie par le retard pris par l'investissement pendant la crise. Ce retard se traduit par un vieillissement de l'équipement des entreprises et infrastructures et particulièrement dans le sud de la zone euro. Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, a annoncé en juillet 2014 la « mobilisation de 300 milliards d'euros d'investissements » sur trois ans pour contribuer au retour de la croissance en Europe. La note d'analyse de France Stratégie évoque « qu'une augmentation de l'investissement en Europe, telle qu'envisagée par le paquet Juncker, aurait un effet de moyen terme sur l'offre et un effet de court terme sur la demande et donc sur la croissance ». L'organisme de réflexion suggère d' « anticiper les investissements » dans le cadre de sa proposition qui consiste à « concilier effets à court et à moyen terme ». France Stratégie déclare « Si l'objectif principal du paquet est la croissance potentielle à moyen terme, la situation macroéconomique actuelle au sein de l'Union européenne conduit à tenir compte aussi de l'impact à court terme sur l'activité. Il convient d'être extrêmement circonspect sur la capacité concrète de mise en œuvre rapide (en quelques mois) d'investissements de qualité. En particulier, les projets d'infrastructure exigent même lorsqu'ils sont finalisés un temps de déploiement incompatible avec l'ambition d'un impact rapide sur le cycle économique. En revanche, des investissements de rénovation ou de régénération d'infrastructures existantes peuvent être mis en œuvre très rapidement et avoir d'importants effets sur l'emploi et la croissance potentielle. Pour les nouveaux projets, l'objectif d'accélération et la méthode de sélection doivent donner la priorité à ceux assis sur des technologies matures. En effet, le risque serait de précipiter des projets liés à des technologies en pleine évolution et de se doter de technologies qui seraient rapidement dépassées. Il faut éviter de favoriser les investissements dont la rentabilité est très sensible au risque d'apparition d'une technologie concurrente. La production d'énergie solaire est un exemple de cette problématique ». Aussi, souhaite-t-elle connaître ses intentions face à cette préconisation.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72711

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2015](#), page 317

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)